

01 juin 2011 -17:58

Appartient à Conseil des ministres du 1er juin 2011

Sécurité routière

Utilisation exceptionnelle du Fonds de sécurité routière commun pour l'achat de tests salivaires

Utilisation exceptionnelle du Fonds de sécurité routière commun pour l'achat de tests salivaires

Le Conseil des ministres a autorisé la ministre de l'Intérieur Annemie Turtelboom à utiliser exceptionnellement le Fonds de sécurité routière commun pour l'achat de tests salivaires supplémentaires pour la police intégrée.

Le département de la Justice est en rupture de stock de tests salivaires destinés au dépistage de la drogue. L'achat de nouveaux tests pourra exceptionnellement être financé par une partie du solde reporté de l'année passée du Fonds de sécurité routière (achats communs 2010). Ce solde reporté n'est pas réservé pour d'autres dépenses planifiées ou imprévues.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Annemie Turtelboom, ministre de
la Justice
Boulevard de Waterloo 115
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 542 80 11
<http://www.justice.belgium.be>